

28/04/2025

Affaire Kendji Girac: pourquoi la justice n'enquête pas sur les tentatives de suicide?

Affaire Kendji Girac: pourquoi la justice n'enquête pas sur les tentatives de suicide? L'enquête autour de la blessure par balle de Kendji Girac s'oriente vers une tentative de suicide ou une simulation de tentative de suicide. Le procureur de la République a expliqué que cela ne relevant pas du "pénal", en France, l'affaire serait probablement classée sans suite. Sur les quatre hypothèses initialement avancées par la justice quant à la blessure par balle de Kendji Girac, deux ont été écartées par le procureur de la République Mont-de-Marsan ce jeudi 25 avril: l'intervention d'un tiers extérieur et l'intervention d'un tiers de l'entourage du chanteur. Après les expertises réalisées et l'audition de Kendji Girac ce mercredi pendant plusieurs heures, le procureur table à ce stade sur une tentative de suicide ou une simulation de tentative de suicide, comme l'a lui-même avancé le chanteur. "Ni l'une ni l'autre" de ces hypothèses "ne correspondent à des infractions pénales", souligne Olivier Janson qui précise que "sauf événement nouveau", "cette procédure devrait se terminer par un classement" sans suite. La tentative de suicide ne relevant pas du pénal, "la justice n'a jamais vocation à enquêter sur les causes d'un passage à l'acte suicidaire", affirme le procureur. "C'est l'intimité des individus", ajoute ce dernier, "donc la justice s'arrêtera là-dessus". Il précise toutefois que les expertises en cours vont se poursuivre afin de garantir une "enquête exhaustive". 23 pays criminalisaient encore le suicide en 2023 Si en France, et dans la plupart des pays, la tentative de suicide n'est pas une infraction, certains États continuent de le criminaliser. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en septembre 2023, encore 23 pays au moins considéraient le suicide et les tentatives de suicide comme illégaux. Et certains le pénalisent. Parmi ces 23 pays: le Bangladesh, la Gambie, le Kenya, le Nigeria, la Birmanie, le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Somalie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Soudan, la Sierra Leone, les Maldives, les Émirats Arabes unis ou encore la Papouasie Nouvelle Guinée. Pour beaucoup de pays, cette législation est héritée des règles du Common law britannique, note le magazine Time. À noter que le Royaume-Uni a décriminalisé le suicide en 1961. Suicide de Lindsay: le récit d'un "échec collectif" Plusieurs pays sont revenus récemment sur l'illégalité du suicide. Comme la Malaisie en 2023, la Guyane, le Ghana et le Pakistan en 2022, Singapour en 2020 ou encore l'Inde en 2018. À l'inverse de ces pays, la Jordanie en revanche a récemment pénalisé les tentatives de suicide, note Courrier international. Le Parlement jordanien a approuvé en avril 2022 des peines allant jusqu'à six mois de prison pour une tentative dans un lieu public ou une amende de 100 dinars jordanien. Alors qu'un décès sur 100 dans le monde est dû à un suicide et que chaque année, plus de 700.000 personnes mettent fin à leurs jours, l'OMS se bat contre cette criminalisation considérée comme un obstacle important à son objectif de réduire d'un tiers le taux de suicide dans le monde d'ici 2030.

https://www.bfmtv.com/police-justice/affaire-kendji-girac-pourquoi-la-justice-n-enquete-pas-sur-les-tentatives-de-suicide_AN-202404250960.html

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024-04a/suicide>

Last update: **26/04/2024**

